

7 janvier 2004

ASSOCIATION DE COMPTABILITE NATIONALE

Bulletin n°55

Vous êtes invités à faire circuler ce bulletin dans votre environnement professionnel, notre liste de destinataires n'étant ni complète, ni à jour.

Le bureau de l'Association de Comptabilité Nationale vous souhaite à tous une bonne année 2004.

Le premier des vœux de l'ACN est qu'on se retrouve à l'occasion du 10^{ième} colloque de comptabilité nationale organisé à Paris du 21 au 23 janvier 2004.

10^{ème} colloque de comptabilité nationale

Vous trouverez toutes les informations utiles (actualisées) sur le site :

http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/acn/cnat_acn.htm

For English speaking people it is :

http://www.insee.fr/en/nom_def_met/colloques/acn/cnat_acn.htm

Pour ceux qui ne seraient pas encore inscrits (en ligne sur le site), on rappelle que l'inscription est gratuite mais indispensable, pour des raisons de sécurité notamment.

Les papiers sont mis en consultation sur le site au fur et à mesure de leur disponibilité. Vous pouvez donc vous approvisionner.

L'assemblée générale de l'association est prévue le 22 en fin d'après-midi. Suivent quelques informations sur la vie de l'ACN.

A très bientôt.

Rapport d'activité

Avec l'organisation de son dixième colloque l'ACN témoigne de sa pérennité et de sa vitalité.

Le fonctionnement de l'association, désormais par voie électronique, a trouvé son rythme de croisière :

- un bulletin d'information permet de donner quelques nouvelles (colloques, publications, ...) et de tenir à jour un répertoire d'adresses e-mail,
- un site internet, logé dans celui de l'INSEE, permet d'y trouver les informations sur l'association, ses statuts, son bureau, ses bulletins ainsi que sur les actes des colloques précédents,
- bien entendu, ce site internet renseigne sur le colloque en préparation en donnant les informations générales actualisées sur le contenu et l'organisation, en proposant la consultation des papiers en ligne et en permettant les inscriptions en ligne.

Le principe de gratuité est maintenu, si bien que les inscriptions à l'ACN (comme au colloque) présentent un contour un peu flou ; mais le dispositif de communication ne nécessite pas de cibler finement et, par ailleurs, la vocation de l'ACN est bien de décloisonner des domaines et des compétences autour de la comptabilité nationale entendue au sens large du terme.

Un regret cependant. La communication est trop souvent à sens unique. Le bulletin, notamment, pourrait véhiculer davantage d'informations provenant de ses membres, dès lors qu'elles présentent un intérêt pour le plus grand nombre. Animer une association est aussi l'affaire de ses membres.

Les actes du 9^{ème} colloque sont (enfin) parus à l'été 2003, l'éditeur (Economica) ayant obtenu une réduction importante de la pagination par rapport à la publication précédente. Malgré cette réduction, la réalisation des actes reste une opération lourde et coûteuse.

Il faut dès à présent penser aux thèmes du prochain colloque (le 11^{ème} colloque, peut-être au début 2006) et les suggestions seront toujours les bienvenues.

Rapport moral et financier

L'association de comptabilité nationale (ACN) témoigne de son activité à travers :

- l'organisation de colloques (actuellement le 10^{ème})
- la publication des actes (récemment ceux du 9^{ème} colloque)
- la communication (bulletins et site internet)

Les dépenses engendrées par les activités de l'ACN sont rendues possibles par des aides en nature et des subventions occasionnelles provenant de ses parrains (INSEE et Université Paris 1).

Ainsi l'INSEE abrite-t-il le secrétariat de l'ACN et son site internet tout en offrant des facilités logistiques. L'Université Paris 1 rend possible l'utilisation gratuite des locaux du Carré des Sciences et apporte, comme l'INSEE, une petite subvention à l'occasion du 10^{ème} colloque.

La publication des actes est une opération évidemment déficitaire, la fabrication étant assurée avec l'appui de l'INSEE, l'éditeur (Economica) demandant par ailleurs une subvention pour publier. Pour les actes du 9^{ème} colloque c'est l'Université Paris 1 qui a apporté la subvention. Les éditions précédentes avaient bénéficié des possibilités du moment : Ministère des Affaires étrangères, Banque de France, CNRS,...

Le 9^{ème} colloque avait pratiqué l'interprétation simultanée dans le cadre d'un partenariat avec Eurostat. Cela n'a pas été possible pour le 10^{ème} colloque. Les contributions orales sont donc en principe en français, les textes pouvant être en anglais, l'idéal (papiers en français et en anglais) étant rarement obtenu.

Les activités de l'association se traduisent dans sa comptabilité, mais seulement pour la part qui y transite.

La comptabilité arrêtée au 31/12/2003 fait apparaître une trésorerie apportant une certaine sécurité par rapport à une défaillance éventuelle d'un sponsor. Bien entendu, nous souhaitons la poursuite d'un soutien sans défaillance.

L'actif financier de l'ACN s'élève à :

- 4698 € au compte courant,
- 8196 € au compte rémunéré.

Par rapport à cette trésorerie, deux remarques s'imposent.

Les dépenses relatives au 10^{ème} colloque seront évidemment à débiter ultérieurement.

Le bureau de l'ACN, en dépit des réticences de son président, s'est engagé à soutenir le projet de traduction de l'ouvrage d'André Vanoli (Une histoire de la comptabilité nationale) en contribuant au tour de table pour environ 6000 €.

Bureau de l'ACN

Le bureau a été renouvelé et élargi lors de la précédente assemblée générale. Statutairement, il n'y a pas lieu de changer le bureau.

Il est bon cependant de lancer un appel à ceux qui voudraient y entrer et s'impliquer davantage dans la vie de l'association pour qu'ils se manifestent et participent au renouvellement.

Edith Archambault, membre fondateur et représentante de Paris 1, comme Michel Boëda, secrétaire exécutif de l'ACN, souhaiteraient passer la main avant que ne s'engage la préparation du prochain colloque.